



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration
Nombre de membres présents à la séance
Nombre de membres représentés
Nombre de membres non représentés

13
09
03
01

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Le mardi 16 décembre 2025 à 9h30, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric WEHRUNG

DELIBERATION N°3

**COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DES AVENANTS PRIS AU TITRE DE L'ARTICLE R123-21
DU CASF**

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Vous avez décidé, en application de l'article R123-21 du CASF et par délibération n° 5 du Conseil d'administration du 22 juillet 2020, de déléguer certains pouvoirs au Président du CCAS, qui me délègue à son tour ces pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement.

Il doit vous être rendu compte à chaque conseil d'administration des décisions prises et des marchés ou avenants conclus dans ce cadre.

Vous trouverez donc ci-après la liste des aides accordées après consultation de la commission permanente sur la période allant du 12 septembre au 6 novembre 2025.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 septembre au 6 novembre 2025

N° Foyer	Nature de l'aide	Mnt accordé	Objet de l'aide	Retraité
7094	bourse au permis	400,00 €	permis de conduire	
8786	bourse au permis	100,00 €	permis de conduire	
8787	bourse au permis	400,00 €	permis de conduire	
8766	aide financière	300,00 €	débarras du logement	
8725	ticket service	98,00 €	aide alimentaire	
8788	aide financière	484,54 €	dette périscolaire	
7645	aide financière	229,97 €	achat mobilier	
8804	bourse au permis	400,00 €	permis de conduire	
4624	aide financière	575,45 €	facture d'énergie	
8794	ticket service	70,00 €	aide alimentaire	
8339	aide financière	100,00 €	charges courantes	
5674	aide financière	600,00 €	achat mobilier	oui
8807	ticket service	70,00 €	aide alimentaire	
8781	aide financière	600,00 €	loyer	oui

4290	aide financière	516,69 €	dette aide à domicile et téléalarme	oui
8805	aide financière	50,00 €	soins médicaux	
8805	ticket service	98,00 €	aide alimentaire	
5811	aide financière	130,00 €	loyer	
8808	aide financière	286,00 €	charges courantes	

Total : 5508,65€

Principaux textes réglementaires	- article R123-21 du CASF - délibération n°5 du conseil d'administration du CCAS en date du 22 juillet 2020
----------------------------------	--

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : prend acte des décisions et des avenants pris par le Président ou la Vice-présidente du CCAS dans le cadre des dispositions de l'article R 123-21 du CASF et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par la délibération n° 5 du conseil d'administration du 22 juillet 2020.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique

le 22 DEC. 2025
télétransmis au contrôle de légalité le : 22 DEC. 2025

M. Frédéric WEHRUNG
Secrétaire de séance



Fait à Joinville-le-Pont le



